

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4139>



CTA du 19 mars 2012 : postes spécifiques, postes gérés au niveau rectoral

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Comité social d'administration académique (CSAA)
(ex-CTA) -



Date de mise en ligne : dimanche 25 mars 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Ordre du jour :

- Règlement intérieur
- Evolution des postes ATSS, Chef d'établissement, Documentalistes, CPE, COPsy.
- Postes spécifiques académiques.

Déclaration préalable de la FSU lors du CTA du 19 mars :

Le nombre inédit de refus des DHG dans les collèges et les lycées montrent que l'on est en train d'atteindre les limites de la politique du « toujours moins » à l'œuvre depuis plus de 5 ans dans l'Education Nationale.

Il y avait en effet longtemps qu'autant de conseils d'administration ne s'étaient pas prononcés contre les DHG et leurs répartitions. Les motifs ne manquent pas : pas assez de moyens pour garder des effectifs par classe décents, pour mener à bien les projets, pour conserver les heures statutaires (laboratoire, coordination EPS, chorale, 1ère chaires, etc.), pour dédoubler des classes, trop d'heures supplémentaires, etc. Et bien sûr, encore une fois, les suppressions de postes alors que les effectifs augmentent. Suppressions de postes définitifs qui semblent, à la lecture des documents préparatoires aux différents CTSD, supérieures à la baisse des heures postes

La réforme des lycées, et notamment celle des STI, est utilisée pour justifier ces suppressions de postes. Au sujet des STI2D, la FSU demande l'application de l'article 11 de l'Arrêté du 27 mai 2010 relatif à la réforme de la voie technologique et que par conséquent un plan triennal soit proposé aux établissements avec maintien des dotations.

Pour la voie professionnelle, les suppressions de postes dégradent fortement les conditions d'études des élèves, et de travail des enseignants. Les PLP voient aussi leurs tâches se multiplier dans des conditions d'exercice de leur métier de plus en plus difficiles avec la généralisation des CCF et des classes de plus en plus surchargées.

Pour les PLP, les suppressions de postes sont la conséquence directe de l'achèvement de la mise en œuvre de la généralisation du Bac Pro en 3 ans mais aussi des politiques de soutien et de relance de l'apprentissage qui engendrent la multiplication du mixage des publics dans les LP.

La FSU s'insurge contre la loi Cherpion qui normalise l'entrée de jeunes en apprentissage dès 14 ans, ce qui est un grave retour en arrière au détriment de la jeunesse.

Si les enseignants alertent depuis longtemps l'opinion des dégradations pour l'Education qu'entraîne cette politique, les parents d'élèves en ont encore pris davantage conscience cette année devant les dotations calamiteuses des établissements.

Les limites sont atteintes pour les enseignants, pour les élèves, pour les parents ... mais toujours pas pour le ministre de l'Éducation Nationale qui juge possible de continuer à supprimer des postes ni pour le président candidat qui ne trouve rien de mieux que de proposer – provoquer ? – une augmentation du temps de service des enseignants du second degré de 44 % en les augmentant ... de 25 % afin de pouvoir encore diminuer le nombre d'enseignants !

Qui peut croire sérieusement que cela serait dans l'intérêt des élèves ? Que la qualité de l'enseignement n'en souffrirait pas ? A l'évidence, pas la majorité des français qui à 70 % préférerait avoir davantage d'enseignants face à leurs enfants.

Pour autant, la fuite en avant du gouvernement et du président continue enfermés dans la logique d'économiser toujours plus sur les dépenses publiques.

Entêtement également dans la volonté de passer en force une réforme de l'évaluation des personnels rejetée par la très grande majorité de la profession et par l'unanimité des organisations syndicales. Comme si transformer chaque établissement en entité de plus en plus autonome, avec à sa tête un chef d'établissement à qui on demandera d'appliquer les techniques managériales de gestion des personnels qui ne cessent de montrer leur contre-productivité, allait miraculeusement pallier la dégradation inexorable à l'œuvre actuellement.

A force de vouloir donner des gages au libéralisme, c'est l'avenir de l'Ecole, de la jeunesse que l'on hypothèque.

Plus particulièrement sur l'ordre du jour du CTA : De nouveau, vous proposez d'augmenter le nombre de postes spécifiques (hors établissements ECLAIR) : la FSU n'est pas opposé par principe à tous les postes spécifiques mais c'est une affaire sérieuse qui mérite réflexion, cohérence, suivi et qui dépasse les lubies de certains chefs d'établissement (qui par ailleurs ne prennent même pas la peine de prévenir l'équipe disciplinaire...) ou bien ce qui ressemble à de petits arrangements entre amis. Nous savons, que dans 90% des cas il s'agit bien de contourner les règles du mouvement académique pour donner le pouvoir aux chefs d'établissement de choisir entre les enseignants. Cela n'est pas acceptable.

Pour les postes ATSS, la FSU constate que les suppressions de postes vont rendre encore plus difficile le travail dans les établissements, dans les services, que les fusions d'établissement sont utilisées pour supprimer des postes. Nous nous opposerons à ces suppressions de postes.

Enfin la nouvelle gouvernance que vous avez exposée en conférence de presse sans prendre soin de le faire en premier auprès des représentants des personnels, ne nous semble pas pertinente. En particulier le fait de confier aux DASEN des missions académiques.